

**P****P R E S S E**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE **VIE SYNDICALE 81**  
*Syndicale 81*VIE SYNDICALE 81 SNUipp TARN  
2 Avenue Col. Teyssier - 81 000 ALBISNUipp Tarn  
2, av Colonel Teyssier  
81000 ALBITél: 05 63 38 44 34  
Fax: 05 63 38 34 28  
E-mail: [snu81@snuipp.fr](mailto:snu81@snuipp.fr)

N° 92 décembre 2005

1.50 €

## Sommaire

- Édito : les EPEP marquent-ils la fin de l'école primaire ... P 1
- Résultats des élections paritaires P 2
- Mouvement 2006 : ce qui change.
- syndicalisation

# Réveillon de Noël :

## L'école rurale

# ne sera pas la dinde !

## ATTENTION MOUVEMENT 2006 :

**Préinscription obligatoire  
sur I-Prof  
du 6 janvier au 17 janvier !**

~

**LE SNUipp 81 à  
votre écoute :**  
**Venez participer aux  
réunions cantonales du  
SNUipp, informez-vous,  
informez-nous !**

**Lacaune** : jeudi 5 janvier, 17h00  
école élémentaire de Lacaune.  
à propos du **projet EPLE**

**Castres** : lundi 9 janvier, 17h30,  
école maternelle Roulandou :  
compte-rendu de la rencontre avec  
l'IEP, carte scolaire ...

**Vielmur** : mardi 10 janvier, 17h00  
École publique  
à propos du **projet EPLE**

### Grandes manœuvres à l'IA pour « restructurer » l'école rurale : les EPEP.

EPEP (Etablissement Public d'Enseignement Primaire) : le projet était déjà dans la loi Fillon, il se met en place aujourd'hui « à titre expérimental » en se substituant aux RPI. Le dossier de l'administration est stupéfiant, alliant banalités, incantations, et contradictions. Il prétend faire la démonstration de l'incontournable nécessité de la fin des RPI au profit d'un regroupement administratif : l'Etablissement Public (*voir l'intégralité du document de l'IA sur le site du SNUipp 81 : <http://81.snuipp.fr> : attention fichier 43 mo ADSL conseillée*). Il implique un chef d'établissement doté de pouvoir de gestion et de notation.

Tous les conseils disparaissent au profit d'un Conseil d'Administration. Le projet d'école sera remplacé par le projet de réseau. L'autonomie des écoles disparaît au profit du réseau soumis à l'autorité d'un chef d'établissement. Le financement des écoles se fera par la communauté de communes qui alignera certainement les crédits sur la plus basse des dotations de chaque école.

Va-t-on vers des classes uniques qui scolariseront tous les élèves de chaque commune (où iront les 2 ans, les 3 ans,... ?) puisque l'IA vient de redécouvrir les bienfaits des classes à cours multiples dans les écoles rurales qui ont un meilleur taux de réussite. Sans vouloir, bien sûr, parler des effectifs par classe qui sont souvent plus faibles en milieu rural.....

.....ou vers des écoles cantonales adossées au collège rural de secteur qui dispose déjà de structures pour le sport, l'informatique, les langues (échanges de services 1°/2° ?).

La seconde solution permettrait de faire d'une pierre deux coups en utilisant les mêmes bus pour le ramassage des élèves de maternelle et de primaire et en fermant nombre de postes en remontant la moyenne par classe à plus de 25 comme dans les écoles urbaines.

Le projet prévoit une gestion financière par l'agent comptable du collège de secteur qui possède aussi les bâtiments spécifiques (halle de sport,...) et deviendrait le pôle culturel de la communauté de communes. Et qui deviendrait le chef de la nouvelle usine à gaz ?....

.....justement il y a déjà un chef d'établissement qui gère les comptes, les équipements, qui est animateur avec l'IEP du Conseil de Réseau, qui a un secrétariat, qui a un statut de chef d'établissement, c'est ..... le principal du collège qui pourrait prendre le contrôle de la nouvelle structure sans que cela coûte un centime à l'Etat.

Plus tard il suffira d'étendre le processus aux ZEP, aux REP, aux autres écoles et on aura caporalisé tout le premier degré. La carte scolaire sera simplifiée puisque les enseignant-es seront nommé-es sur l'établissement et plus sur une école. C'est le chef d'établissement qui choisira le lieu de travail. Les fermetures se feront sur l'établissement public, aux enseignant-es et aux élu-es de proposer le lieu de la fermeture.

Le bureau du SNUipp





## ÉLECTIONS PARITAIRES CAPD : 3 SIÈGES SNUIPP

Titulaires : Thierry VEINE, Dominique GRANIER-RODRIGUEZ, Franck VANDEPUTTE

Premiers suppléants : Sandrine VEDEL, Thierry JOYEUX, Martine GOUGGINSPIRG

Seconds suppléants : Thomas VERDIER, Martine ACHARD, Daniel BENIMELIS

Le SNUipp 81 remercie tous ceux et toutes celles qui, par leur vote, ont accordé leur confiance à notre organisation syndicale et à notre projet.

Nous continuerons à :

- Défendre les personnels et les Ecoles Publiques
- Garantir la transparence et l'information
- Exiger le respect des règles et de l'équité
- Débattre avec toute la profession
- Agir dans l'unité pour plus de justice sociale

CAPD		VOTANTS	1183
		EXPRIMES	1147
SNUIPP	503	43,85 %	3 sièges
SE	523	45,60 %	4 sièges
SUD	121	10,55 %	0 siège

CAPN	VOTANTS	1183
	EXPRIMES	1147
SNUIPP	477	41,59 %
SE	473	41,24 %
SGEN	17	1,48 %
FO	14	1,22 %
SUD	106	9,24 %
SNE	18	1,57 %
CGT	15	1,31 %
Avenir Ecole	18	1,57 %
SNEP	6	0,52 %
CFTC	3	0,26 %

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS IUFM :

4 SIÈGES SUR 5  
POUR LA LISTE DES SYNDICATS DE LA FSU !

Conseil scientifique et pédagogique			
	FSU %	UNSA %	SGEN %
PE	43,54	34,31	22,14

  

Conseil d'administration					
FSU %	UNSA %	SNETAA %	SGEN %	CGT %	FAEN %
38,20	23,19	11,52	11,93	11,79	3,21

Notre élu PE2 au CSP : Guillaume Mangenot (82)

Nos élus au CA : Angélique Brun (PE 31), David Pijoan (PLC2)  
Sylvain Baptiste (PLC2)

## ATTENTION POUR PARTICIPER AU MOUVEMENT : PRÉINSCRIPTION OBLIGATOIRE .

Pour pouvoir participer au mouvement vous devez

obligatoirement vous préinscrire :

**SUR I-PROF DU 6 JANVIER AU 17 JANVIER**

Conseil du SNUipp : Votre situation personnelle ou familiale peut changer d'ici le mouvement, s'inscrire n'oblige pas à participer.

## COMPTE-RENDU DE LA CAPD DU 7 / 12 / 2005

La Commission Administrative Paritaire Départementale concernant la circulaire fixant les règles du mouvement 2006 a eu lieu le 7 décembre 2005 à L'Inspection Académique.

### Modifications apportées au projet pour l'année 2006

Postes fléchés « langues » étrangères et régionales : pour pouvoir postuler à un poste fléché « langues » il est obligatoire de disposer de l'habilitation à enseigner la langue offerte dans l'école. L'obtention d'un poste de ce type ne détermine pas l'affectation dans un cours donné mais l'obligation, outre l'enseignement de la langue dans sa classe (1h30), d'au plus 2 échanges de service (3h) pour assurer l'enseignement de la langue aux niveaux obligatoires (CM2-CM1-CE2) dans les classes des enseignants non habilités. Le poste fléché « langues » n'est pas protégé : en cas de fermeture de poste dans l'école, il est considéré comme un poste ordinaire .

Congé parental : le poste est conservé pendant la durée du congé, sous réserve d'une nomination à titre définitif.

Transformation d'une classe unique en école à 2 classes : La priorité sera donnée sur le poste de direction au chargé d'école sous réserve que l'intéressé soit inscrit sur la liste d'aptitude de directeur d'école ou ait un avis favorable de l'IEN.

Barème du mouvement : 1 point supplémentaire par enfant handicapé sans limite d'âge.

### Autres propositions

L'Inspecteur d'Académie voulait introduire une bonification de 3 points sup. pour les personnels ayant enseigné une langue vivante pendant 3 années consécutives dont au moins 2 années comportant un échange de service.

L'enseignement des langues étant obligatoire au cycle 3 au même titre que les autres matières, cette bonification privilégierait l'enseignement d'une discipline par rapport à toutes les autres.

L'ensemble des délégués du personnel s'étant prononcé en contre, cette mesure a donc été retirée par Mr Azéma, Inspecteur d'Académie.

L'IA a également voulu remettre en cause le correctif de note actuellement en vigueur pour ce qui concerne l'avancement (proposition de supprimer le correctif de 0,25 point par an) .

Tous les délégués du personnel se sont là encore fortement opposés et ont refusé cette modification.

L'IA a donc également retiré cette proposition.

Les délégués du SNUipp ont également fait une proposition de nouveau barème dans lequel la note pédagogique serait supprimée et des points supplémentaires attribués en cas d'un éloignement d'au moins 40 kms du domicile. Cette proposition a été refusée par l'Inspecteur d'Académie.

## SYNDICALISATION SYNDICALISATION SYNDICALISATION SYNDICALISATION SYNDICALISATION

Le SNUipp s'engage pour faire entendre nos exigences et nos revendications pour une école plus juste et plus démocratique, garante de la réussite de tous.

Se syndiquer c'est un acte de solidarité, une démarche individuelle au service du collectif.

Par leur adhésion, les collègues se donnent les moyens de défendre l'école, de défendre les collègues. L'information régulière et détaillée que nous fournissons à l'occasion des principales étapes du paritarisme, ce sont les syndiqué-es qui la rendent possible pour toute la profession.

Ce sont les syndiqué-es qui assurent par leurs cotisations (seule ressource du syndicat) la totale indépendance de l'organisation syndicale. De même ils-elles assurent la capacité du SNUipp à organiser l'action localement, départementalement et à participer aux initiatives nationales.

Depuis sa création, le SNUipp s'est fixé des objectifs élevés : développer le Service Public d'Éducation au bénéfice de tous les élèves, défendre les

personnels, améliorer les conditions de travail.

La période actuelle montre à quel point nous devons nous serrer les coudes, combien nous avons à convaincre au-delà de nos rangs. Nous avons besoin des compétences, des réflexions et de la mobilisation du plus grand nombre.

Le SNUipp s'engage pour faire entendre nos exigences et nos revendications pour une école plus juste et plus démocratique, garante de la réussite de tous. Le défi est d'importance !

Devenir adhérent-es, c'est apporter sa contribution au développement, à la solidification de l'édifice collectif, c'est se donner les moyens d'agir sur l'avenir !

N'attendez pas d'en avoir besoin. Soyons plus nombreux-ses, plus forts, plus efficaces !

**Syndiquez-vous !**